



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات، مقررات، مناسير، إعلانات وبلانات

Abonnement annuel	Tunisie Algérie Maroc Mauritanie	Etranger	DIRECTION ET REDACTION : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13 Av. A. Benbarek — ALGER Tél. : 65. 18. 15 à 17 — C.C.P. 3200-50 ALGER Télex ; 65 180 IMPOF DZ
	I An	I An	
Edition originale.....	100 D.A	300 D.A	
Edition originale et sa traduction.....	200 D.A	550 D.A	

Edition originale, le numéro : 2,50 dinars ; Edition originale et sa traduction, le numéro : 5 dinars. — Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 3 dinars. Tarif des inscriptions ; 20 dinars la ligne

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 89-12 du 5 juillet 1989 relative aux prix,
p. 639.

DECRETS

Décret présidentiel n° 89-120 du 18 juillet 1989
approuvant l'accord de prêt signé le 29 juin
1989 à Alger entre la République algérienne
démocratique et populaire et le Fonds koweïtien

de développement économique arabe (FKDEA)
pour participer au financement du barrage de
Tichy Haf (wilaya de Béjaïa), p. 646.

Décret présidentiel n° 89-121 du 18 juillet 1989
approuvant l'accord de prêt n° 2977 AL signé le 7
avril 1989 à Washington D.C entre la République
algérienne démocratique et populaire et la
Banque internationale pour la reconstruction et le
développement (BIRD) pour le financement d'un
projet de formation professionnelle, p. 646.